

REPUBLIQUE FRANCAISE
« LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE »



Procès-verbal du Conseil Municipal

DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la mairie annexe de CHANOS CURSON, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE, Madame le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **24/02/2026**

Date d'affichage : **24/02/2026**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Isabelle FREICHE, Nicole MUCCHIELLI, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Didier WOLFF, Pascal BAUDE, Bruno GRAS TACHON, Céline DIAN, Cindy FOURNIER, Marguerite Marie VEYRAT, Frédérique DI ZAZZO.**

Étaient absents et représentés : **Fanny BERTO absente et représentée par Nicole MUCCHIELLI, Pascal FARLIN absent et représenté par Isabelle FREICHE**

Étaient absents : **Stéphane FOURNIER, Noémie PERSON**

Cindy FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 13

L'ordre du jour :

N° Projet	Objet	Rapporteur
02/03/2026.005	Vote du CFU 2025 CCAS	Mme le Maire
02/03/2026.006	Mise en place du prélèvement pour le paiement des loyers communaux	Mme le Maire
02/03/2026.007	Désignation des membres pour l'AFR	Mme le Maire
02/03/2026.008	Avenant au contrat de mission pour procédure en appel dans le dossier FOURNIER	Mme le Maire
02/03/2026.009	Habilitation du maire d'agir en justice – affaire SCI L3S Tribunal administratif	Mme le Maire
02/03/2026.010	Modification des bénéficiaires au CNAS	Mme le Maire
02/03/2026.011	Participation de la commune pour la prévoyance des agents	Mme le Maire
02/03/2026.012	Demande d'aide sociale d'une administrée	Mme le Maire
02/03/2026.013	Convention de délégation partielle de la compétence voirie au profit d'ARCHE Agglo – Aménagements cyclables	Mme le Maire

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 FINANCES

I.1.1 Vote du CFU 2025 budget général commune

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats sont les suivants :

La réalisation des dépenses et recettes en section de fonctionnement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	865 262.82	663 450.71	201 812.11
Report 2024			28 844.30
RESULTAT DE CLOTURE			230 656,41

La réalisation des dépenses et recettes en section d'investissement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	910 128.46	555 287.18	354 841.28
Report 2024			- 331 161.63
RESULTAT DE CLOTURE			23 679.65
RESTES A REALISER	117 535.00	175 548.04	-58 013.04
BESOIN EN PRELEVEMENT			-34 333.39

Le budget 2025 a été voté par chapitre, le Conseil Municipal examine les réalisations correspondantes.

Madame le Maire fait une présentation des comptes du budget de la commune pour l'année 2025. Elle explique que la commune n'a pas pu avoir le CFU définitif. En effet, le SGC d'Annonay a eu de nombreux problèmes avec le logiciel Hélios et cela n'a pas permis de recevoir le CFU définitif dans le temps. Le CFU présenté ci-dessous est un CFU dit « Provisoire ». Dans ces conditions, il n'est pas possible de voter le CFU, la TP d'Annonay ayant confirmé que le vote ne pouvait avoir lieu que sur la base d'un CFU définitif. Madame le Maire indique qu'il appartiendra donc à la nouvelle équipe municipale d'arrêter les comptes, et ce avant le 30 juin 2026.

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (2)	738 297,00	301 933,25	40,90	175 548,04	
	Total des dépenses d'équipement	738 297,00	301 933,25	40,90	175 548,04	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	96 750,00	98 750,00	100,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	42 961,37	42 831,57	99,65	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (5A,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	141 731,37	141 581,57	99,89	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles d'investissement	880 028,37	443 514,82	50,40	175 548,04	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 342,14	7 342,14	100,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	104 430,22	104 430,22	100,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre en investissement	111 772,36	111 772,36	100,00	0,00	
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	991 800,73	555 287,18	55,99	175 548,04	
001	Solde d'exécution négatif reporté	331 161,63				
	Total des dépenses de la section d'investissement	1 322 962,36	555 287,18		175 548,04	

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	390 107,38	246 579,02	63,72	117 535,00
16	Emprunts et dettes assimilées	243 300,00	166 300,00	68,35	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	373 117,69	368 332,29	98,72	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 006 525,07	783 211,31	77,81	117 535,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	189 520,14			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	22 486,93	22 486,93	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	104 430,22	104 430,22	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		316 437,29	126 917,15	40,11	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 322 962,36	910 128,46	68,79	117 535,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		1 322 962,36	910 128,46		117 535,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	235 710,00	223 276,57	0,00	223 276,57	94,73	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	328 660,00	327 353,91	0,00	327 353,91	99,60	0,00
014	Atténuations de produits	3 800,00	3 542,00	0,00	3 542,00	93,21	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	98 565,07	79 758,42	0,00	79 758,42	80,92	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		666 735,07	633 930,90	0,00	633 930,90	95,08	0,00
66	Charges financières	7 050,00	5 787,49	1 245,39	7 032,88	99,76	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		673 785,07	639 718,39	1 245,39	640 963,78	95,13	0,00
023	Virement à la section d'investissement	189 520,14					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	22 486,93	22 486,93	0,00	22 486,93	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		212 007,07	22 486,93	0,00	22 486,93	10,61	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		885 792,14	662 205,32	1 245,39	663 450,71	74,90	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		885 792,14	662 205,32	1 245,39	663 450,71		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	40 000,00	55 888,64	0,00	55 888,64	139,72	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	24 120,00	24 263,98	0,00	24 263,98	100,60	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	78 500,00	78 525,92	0,00	78 525,92	100,03	0,00
731	Fiscalité locale	503 080,00	498 115,00	0,00	498 115,00	99,01	0,00
74	Dotations et participations	169 950,00	171 222,31	0,00	171 222,31	100,75	0,00
75	Autres produits de gestion courante	19 900,00	29 647,70	0,00	29 647,70	148,98	0,00
Total des recettes de gestion des services		835 550,00	857 663,55	0,00	857 663,55	102,65	0,00
76	Produits financiers	55,70	29,11	0,00	29,11	52,26	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	228,02	0,00	228,02	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		849 605,70	857 920,68	0,00	857 920,68	100,98	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	7 342,14	7 342,14	0,00	7 342,14	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		7 342,14	7 342,14	0,00	7 342,14	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		856 947,84	865 262,82	0,00	865 262,82	100,97	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	28 844,30					
Total des recettes de la section de fonctionnement		885 792,14	865 262,82	0,00	865 262,82		0,00

Madame le Maire rappelle le rôle des Restes à Réaliser qui viennent constater les dépenses et recettes engagées sur 2025 mais à réaliser sur 2026. Le solde des RAR fait apparaître un déficit qui vient augmenter le besoin de prélèvement qui sera repris au moment de l'affectation du résultat.

La présentation des comptes n'appelle pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal ajourne le point.

I.1.2 Vote du CFU 2025 CCAS

Le nombre de votants : 12

Exposé : Madame le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2025. Les résultats du CCAS doivent donc être repris dans le budget général de la commune.

Elle présente à l'assemblée délibérante le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats sont les suivants (*elle souligne qu'il s'agit bien ici du CFU définitif*) :

La réalisation des dépenses et recettes en section de fonctionnement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	4 495,78	7 633,61	- 3137,83
Report 2024			3 942,04
RESULTAT DE CLOTURE			804,21

La réalisation des dépenses et recettes en section d'investissement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	0,00	0,00	0,00
Report 2024			442,46
RESULTAT DE CLOTURE			442,46

Le budget 2025 a été voté par chapitre, le Conseil Municipal examine les réalisations correspondantes.

Sous la présidence de Madame Nicole MUCCHIELLI, adjoint, Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte financier unique 2025 du budget du CCAS.

I.1.3 Affectation du résultat de la commune intégrant le résultat du CCAS

Madame le Maire présente le tableau d'affectation des résultats qui reprend les résultats de l'exercice et le résultat issus des Restes à Réaliser. Par ailleurs, elle indique que le CCAS étant dissous au 31 décembre 2025, il est nécessaire d'intégrer les résultats du budget du CCAS de 2025,

- soit un résultat de clôture en fonctionnement de 804.21 euros qui porte le résultat à affecter à **231 460.62 €**
- et un résultat de clôture en investissement de 442,46 qui ramène le besoin en prélèvement à **33 890,93€**.

*Pour les mêmes raisons que précédemment, l'assemblée n'ayant pas pu arrêter les comptes en votant un CFU définitif pour le budget général, il n'est pas possible de voter l'affectation des résultats. Néanmoins, Madame Le Maire indique qu'il sera proposé d'affecter à la section d'investissement du budget général de la commune la somme de **33 890.93 euros au compte 1068** correspondant précisément au besoin en prélèvement constaté. Le solde, soit **197 569.69 euros** sera conservé en section de fonctionnement du budget général de la commune **au compte 002**.*

Le point est également ajourné.

I.1.4 Mise en place du prélèvement pour le paiement des loyers communaux

Exposé : Madame Le Maire indique qu'afin de faciliter les paiements des loyers communaux, il est proposé de diversifier les moyens de règlement pour la facturation des loyers communaux. Actuellement, les locataires peuvent payer par chèque ou virement bancaire.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement, de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement le recouvrement des recettes. La DGFIP garantit un accès gratuit au prélèvement automatique. Les rejets de prélèvement ne sont pas soumis à des frais.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des loyers communaux et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

I.2 AFFAIRES GENERALES

I.2.1 Désignation des membres pour l'AFR

Exposé : Madame le Maire indique aux membres de l'Assemblée Municipale qu'il convient de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, en application des articles L. 133-1 et R 133-1 du code rural.

Le bureau de cette Association est désigné pour SIX ANS par Madame Le Préfet et comprend :

- Six membres désignés par le Conseil Municipal ;
- Six membres proposés par le Conseil Municipal et désignés par la Chambre d'Agriculture

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres qui pourront siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CHANOS-CURSON, ainsi que suit :

- Membres désignés par le Conseil Municipal : Pascal FARLIN, Nicolas CHEVALIER, Henri FRAISSE, Antoine PRADELLE, Pascal ROBIN, Laurent VEYRAT,
- Membres désignés par la Chambre d'Agriculture sur proposition du Conseil Municipal : Jacques ALLONCLE, Julien ANDOCHE, Karil DELHOME, Céline WOLFF née BAHRI, Nicolas MACHON, François TARDY,

et autorise Madame le Maire à procéder à ces recrutements et à signer tout document relatif à ce dossier

I.2.2 Avenant au contrat de mission pour procédure en appel dans le dossier FOURNIER

Exposé : A la suite de la décision du tribunal correctionnel de Valence, en date du 12 janvier 2026, Monsieur Fournier a interjeté appel de celle-ci. Dans le cadre de la procédure d'appel, Maître Matras nous transmet un avenant au contrat de mission.

Décision : Le conseil municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer l'avenant et tout document relatif à ce dossier.

I.2.3 Lettre de mission pour requête en annulation d'un arrêté refusant un permis modificatif

I.2.3 Habilitation du maire d'agir en justice – affaire SCI L3S – Tribunal administratif

Exposé : La SCI L3S a déposé une requête en annulation de l'arrêté refusant son permis modificatif. Cette nouvelle procédure est en cours d'examen auprès du cabinet Retex. Madame le Maire présentera le dossier en séance si nécessaire.

Décision : Le conseil municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la lettre de mission et tout document lié à ce dossier.

I.3 PERSONNEL

I.3.1 Modification des bénéficiaires au CNAS

Exposé : Madame le Maire indique que le CNAS est l'association qui porte l'action sociale auprès des agents de la Fonction Publique. L'adhésion n'est pas obligatoire et constitue un effort de la collectivité au service de ses agents. Jusqu'alors, la commune avait choisi de cotiser pour l'ensemble des agents actifs et retraités. Il est proposé d'apporter les limites suivantes :

Les bénéficiaires seront

- Les titulaires et stagiaires dès leur entrée au sein de la collectivité,
 - Les retraités ayant travaillé les cinq dernières années pour la commune avant leur départ à la retraite et avoir moins de 75 ans,
 - Les contractuels sur emploi permanent bénéficiant de 1 an de services effectifs,
- Cette modification sera effective à partir de l'année 2027.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte les limites proposées ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout document lié à ce dossier

I.3.2 Participation de la commune pour la prévoyance des agents

Exposé : Madame le Maire indique que le conseil municipal en date du 23 septembre 2019 avait adhéré à la Convention de participation couvrant le risque PREVOYANCE telle que mise en œuvre par le CDG26, et avait décidé de verser la participation financière telle que mentionnée ci-dessous :

- ✓ Participation de la collectivité à hauteur de 7 euros mensuels pour les salaires (TBI + NBI + IFSE) bruts inférieurs ou égaux à 1 500 euros
- ✓ Participation de la collectivité à hauteur de 4 euros mensuels pour les salaires (TBI + NBI + IFSE) bruts supérieurs à 1 500 euros

Depuis le 1er janvier 2025, les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer au financement du risque prévoyance pour leurs agents. La participation minimale est de 7 € bruts mensuels. Cette contribution est versée uniquement aux agents ayant souscrit un contrat labellisé ou à ceux adhérant à un contrat collectif souscrit dans le cadre d'une convention de participation telle que proposée par le CDG 26.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé pour délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser une participation financière de 7 euros pour tous les agents qui rempliront les conditions citées ci-dessus.

I.4 AFFAIRES SOCIALES

I.4.1 Demande d'aide sociale d'une administrée

Exposé : Madame le Maire indique avoir reçu une demande d'aide financière pour une administrée pour un montant de 350 euros. Madame le Maire rappelle que le CCAS de la commune a été dissous au 31 décembre 2025 et qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, c'est la commune qui serait en charge des demandes d'aide financière. Madame le Maire explique la situation telle qu'elle lui a été présentée par le CMS de Tain en charge du suivi social de la personne. Elle rappelle que le CCAS n'a jamais été très sollicité pour ce type d'accompagnement par le passé. Le budget annuel qui était alloué à ce type d'aide s'élevait à 500€.

La discussion s'engage sur le bien-fondé de cette demande d'aide. Il est finalement décidé d'accorder une aide afin d'encourager le redressement de sa situation entrepris par cette personne qui par ailleurs a fait l'effort de mettre en place un échéancier d'apurement de sa dette.

Décision : Le conseil municipal, appelé à délibérer, à onze voix pour et deux absentions (Céline DIAN et Cindy FOURNIER) des membres présents et représentés, décide de verser une aide financière d'un montant de 100 euros.

I.5. INTERCOMMUNALITE

I.5.1 Convention de délégation partielle de la compétence voirie au profit d'ARCHE Agglo – Aménagements cyclables

Exposé : Madame le Maire rappelle que le conseil municipal précédent avait décidé de surseoir à statuer sur ce sujet en raison d'une incohérence des annexes à la convention, relatives au tracé des aménagements cyclables. Après une rencontre avec les services d'Arche AGGLO, les annexes ont été actualisées et reprennent bien la totalité du tracé actuel et envisagé entre les 2 ronds-points (Cave PRADELLE/ Boulangerie AUTANT de PAINS)

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver ou non la convention de délégation partielle de la compétence voirie, telle qu'annexée à la présente délibération, permettant à ARCHE Agglo d'exercer, au nom et pour le compte de la Commune, une partie limitée de la compétence voirie, strictement circonscrite aux aménagements cyclables définis dans ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

I.6 BATIMENTS ET RESEAUX COMMUNAUX

I.6.1 Avenant au contrat d'assurance pour le pumtrack

Notre contrat d'assurance couvre le nouvel équipement du Pumtrack en terme de Responsabilité Civile de la Commune. Pour assurer ce bien pour les dommages, il est nécessaire d'avoir un avenant au contrat.

Le coût de cet avenant s'élève à 735€TTC (montant actuel de la prime 6 800€TTC). Il permet de mettre le Pumtrack au même niveau de protection que les autres équipements publics de la commune.

La commune n'ayant pas reçu l'avenant, le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point à l'ordre du jour.

II. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II. Délégations du maire

Madame le Maire fait le point sur ses différentes délégations.

Marie Marguerite VEYRAT demande où en est le projet de lotissement derrière la salle des fêtes.

Madame le Maire lui indique que le permis a été accordé le 6 février, elle avait demandé au promoteur de faire une réunion en avant du dépôt du permis de construire pour informer les riverains, elle n'a jamais eu de retour de sa part.

Cindy FOURNIER fait le point sur la journée au Sénat à Paris organisée par la commune avec le CMJ.

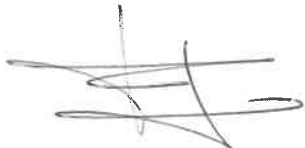
Sandrine COTTE fait un point sur les commerçants qui sont au marché le mardi soir, cette semaine il y aura 7 commerçants présents.

Nicole MUCCHIELLI rappelle que l'épicier passe toujours le lundi. Sandrine COTTE va voir s'il pourrait éventuellement venir sur le marché le mardi.

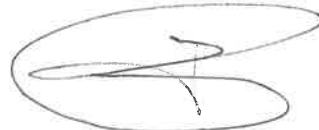
Pascal BAUDE indique que les travaux pour la vidéoprotection ont commencé le 2 mars 2026.

Fin du Conseil à 21h30

Isabelle FREICHE
Le Maire de CHANOS-CURSON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, appearing somewhat abstract and stylized.

Cindy FOURNIER,
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping oval shape that encloses a smaller, more complex scribble of lines.

